

# VILLE DE NOISIEL

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2022\_ 0100

### ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION À RÉALISER DES TRANCHÉES POUR LA POSE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR L'ALLÉE DES CHEVREUILS À NOISIEL (77186), POUR LE COMPTE DE L'AGGLOMÉRATION DE PARIS VALLÉE DE LA MARNE ENTRE LE 16 MARS ET LE 06 AVRIL 2022 INCLUS.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 7 mars 2022 de la Société Routière de la Vallée de la Marne (RVM), sise R.D 87 à Epaux-Bezu (02400)

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux de tranchées pour la pose d'un réseau de chaleur sur l'Allée des Chevreuils à Noisiel (77186),

**CONSIDÉRANT** que l'Agglomération Paris Vallée de la Marne, sise 5, Cours de l'Arche-Guédon à Torcy (77200) est Maître d'Ouvrage,

**CONSIDÉRANT** que la Société Routière de la Vallée de la Marne (RVM), sise R.D 87 à Epaux-Bezu (02400) est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La société Routière de la Vallée de la Marne (RVM), sise R.D 87 à Epaux-Bezu (02400) est autorisée à entreprendre des travaux de tranchées pour la pose d'un réseau de chaleur sur l'Allée des Chevreuils à Noisiel (77186), **uniquement les mercredis entre le 16 mars et le 06 avril 2022 inclus.**

**ARTICLE 2 :** Pour tenir compte de la proximité avec le Groupe Scolaire de l'allée des Bois, les travaux se dérouleront **uniquement les mercredis** dans une tranche horaire comprise entre **8H00 et 17H30**. La zone d'affouillement sera balisée, selon les règles de l'art. Un balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail.

1/3



# VILLE DE NOISTEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022\_ **0100**

Portant « Autorisation à réaliser des tranchées pour la pose d'un réseau de chaleur sur l'Allée des Chevreuils à Noisiel (77186), pour le compte de l'Agglomération de Paris Vallée de la Marne entre le 16 mars et le 06 avril 2022 inclus. »(2)

**ARTICLE 3 :** La circulation sera interdite uniquement les mercredis dans l'Allée des Chevreuils, pendant toute la durée du chantier. Le libre accès aux véhicules de secours sera maintenu durant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 4 :** Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé pendant toute la durée du chantier et à défaut une déviation devra être mise en place.

**ARTICLE 5 :** Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 6 :** Le libre accès aux parkings attenants sera maintenu, durant toute la durée du chantier.

**ARTICLE 7 :** La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

**ARTICLE 8 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

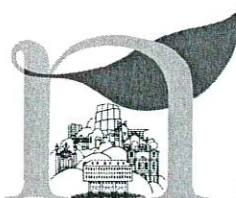
**ARTICLE 9 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Madame le Directeur général des services,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne
- La société R.V.M.
- Le responsable du Groupe Scolaire de l'Allée des Bois,
- Le Service communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 11 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.



Envoyé en préfecture le 14/03/2022

Reçu en préfecture le 14/03/2022

Affiché le

**SLOW**

ID : 077-217703370-20220311-ARR2022\_0100-AR

# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2022\_ **0100**

Portant « Autorisation à réaliser des tranchées pour la pose d'un réseau de chaleur sur l'Allée des Chevreuils à Noisiel (77186), pour le compte de l'Agglomération de Paris Vallée de la Marne entre le 16 mars et le 06 avril 2022 inclus. »(3)

Fait à Noisiel, le **11/03/2022**

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le	14 MARS 2022
Affiché en Mairie le	14 MARS 2022
Publié au Recueil des Actes Administratifs le	14 MARS 2022
Notifié le	14 MARS 2022

3/3

